



COMPTE RENDU du CONSEIL de la FORMATION du 29 mars 2016

1- Informations du Président et du Vice-Président :

Le Président ouvre le Conseil et accueille les nouveaux élus étudiants.

Il informe ensuite le Conseil de la visite de M. Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour faire 2 annonces :

- l'UL labellisée ISITE pourra bénéficier d'environ 5M d'euros par an à partir 2017. Selon le principe du PIA, le lauréat bénéficie d'une dotation en capital, dont il perçoit annuellement les intérêts.

Ces capitaux serviront à financer les niveaux MASTER Doctorat, les écoles d'ingénieurs et la recherche mais également l'entrepreneuriat étudiant et les formations à l'international.

Ce projet est commun avec : le CNRS, l'INRIA, l'INSERM, l'INRAP, AGRO Paritech Lorraine et Georgia Tech.

- La dévolution des bâtiments à l'Université avance puisque l'Université n'est propriétaire que de quelques uns d'entre eux et bénéficie d'une mise à disposition des autres. Un audit est en cours pour nous proposer des modalités de dévolution ; l'UL pourrait ainsi vendre certains bâtiments inoccupés.

L'UFR SHS a déposé un dossier et obtenu un poste pour la Thématique : « Islamologie et Radicalisation ».

L'UL a également obtenu 1M euros pour le projet METAL présenté par plusieurs laboratoires et l'ESPE autour d'un service numérique pour l'apprentissage des langues dédié aux collégiens, lycéens et étudiants; la mise en œuvre est à la charge du Collegium Interface.

L'UL a obtenu 5 bourses pour des étudiants migrants.

Le compte financier est plutôt bon. Il comptabilise 550 M euros dont 80% en salaires-consommation de la masse salariale à 100%. Il présente un excédent de 4 M euros, dus notamment à une augmentation de la FC, au paiement par l'état de fins de programmes. Cela permettra d'abonder les investissements qui se montent actuellement à 13 M : 10 pour la rénovation de bâtiments et 3 pour la modernisation du numérique infra-UL.

Pour la sélection en MASTER, le décret précisant la liste des MASTER concernés sera présenté le 18 avril au CNESER. (M1 vers le M2)

2- Approbation du compte rendu du Conseil de la Formation du 23 février 2016 :

Le CR est voté à l'unanimité.

3- Présentation du bilan du Bonus Engagement Etudiant par Michel Robert :

M. Michel Robert explique que tous les étudiants sont concernés sauf ceux de filières à concours (PACES et CPP). Il concerne au maximum 5% des points et n'est pas obligatoirement applicable, et actuellement 65% des composantes le prennent en compte.

Les étudiants concernés doivent remplir un dossier au début du second semestre de 1000 mots au maximum et présenter l'avis d'un tiers qualifié signé.

Le comité B2E attribue une note de 0 à 5 correspondant au pourcentage de points recommandés pour le bonus.

La décision est transmise aux présidents de jury sans le dossier.

En 2014, 483 dossiers et une moyenne à 2.7.

En 2015, 683 dossiers et la même moyenne.

En 2016, 750 dossiers en cours d'évaluation.

1/3 des présidents de jury connaissant peu ou pas du tout ce dispositif, une information va être organisée à leur attention.

4- Présentation du Schéma Directeur Handicap par Yves Cardellini :

1% des étudiants de l'UL sont déclarés handicapés. La loi Fioraso impose la mise en œuvre d'un schéma handicap comprenant :

- L'accueil et l'accompagnement des étudiants concernés
- Le développement d'une politique RH en direction des personnels handicapés
- L'amélioration de l'accessibilité des services à ce public
- L'amélioration de la lisibilité et de la cohérence de la formation et de la recherche dans ce domaine.

Un référent handicap M. Cardellini est nommé et 1 commission dédiée installée.

Un schéma directeur est mis en place pour la période 2015 2020 et toutes les directions y ont adhéré.

5- Règlement intérieur du département PACES (pour information)

Quelques suggestions sont proposées, notamment pour la procédure de désignation des représentants étudiants.

6- Désignation des nouveaux usagers dans les commissions et groupes de travail :

Seules les nominations des représentants étudiants au bureau du CF (appelé le comité permanent élargi) vont être approuvées aujourd'hui.

Les 6 étudiants volontaires (1 pour l'UNEF et les 5 autres pour FEDELOR) **sont élus à l'unanimité.**

7- Formations :

6.1- Demandes de renouvellement des capacités de médecine (angiologie, évaluation et traitement de la douleur, gériatrie, hydrologie et climatologie médicales, médecine de catastrophe, médecine et biologie du sport, pratiques médico-judiciaires, technologie transfusionnelle :

Votées à l'unanimité.

6.2- Modalités Contrôle des Connaissances Licences, Masters, Licences Professionnelles :

Peu de changements.

Votées à l'unanimité.

6.3- Modification du calendrier pédagogique 2016/2017 :

Un ajout : L'année universitaire va du 1^{er} septembre N au 30 septembre N+1, de façon à ce que les étudiants dont les stages se terminent en septembre puissent être couverts par la SS.

6.4- Capacités d'accueil cursus paramédicaux 2016/2017 :

En orthophonie : 40 places et en audioprothèse : 24 places.

Votées à l'unanimité.

8- Conventions :

7.1- Convention cadre de coopération pédagogique entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement le Collégium Lorraine-INP et l'Université de Zhejiang (Chine) (L-INP)

7.2- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement le Collégium Lorraine-INP et l'Université de Shanghai Liaodong (Chine) (L-INP)

7.3- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université de Beijing Jiaotong University (Chine)

7.4- Accord de collaboration institutionnelle entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'ENSEM et l'Université de Cincinnati (L-INP)

7.5- Memorandum of Understanding between Université de Lorraine and University of Wisconsin (La Crosse) (L-INP)

7.6- Accord international de coopération pédagogique entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'ENSEM et l'Université privée de Fès (Maroc) (L-INP)

Toutes les conventions sont votées à l'unanimité sauf celle du point 7.4 présentée en anglais et reportée.

Vos élues UNSA et SNPTES

Janine PERREAU

Muriel SCHLATTER